

RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL PORTUAIRE DE CASSIS
DU 20 OCTOBRE 2022

Membres du Conseil Portuaire présents :

M. Daniel WIRTH	Directeur des Routes et des Ports (CD13)
M. Philippe DENONFOUX	1^{er} Adjoint au Maire de Cassis (suppléant)
M. Polyno UNG	Directeur Adjoint des Routes et des Ports
M. Jean TRAPANI	Gérant chantier naval
M. Anthony TRAPANI	Gérant chantier naval (suppléant)
M. Bruno MARQUES	Président du Syndicat Libre des Bateliers
M. Djamal BOUKHENIFRA	1^{er} Prud'homme de Pêche de Cassis
M. Malik BOUKHENIFRA	Exploitant d'activité de promenade en mer (suppléant)
M. Bernard DELUCHI	Plaisancier (suppléant)
M. Michel MIGLIORE	Plaisancier
M. Jean Claude CAYOL	Plaisancier
M. Patrick THOMAS	Plaisancier

Invités :

Ville de CASSIS

Mme Sabine CRISANTE	Responsable capitainerie
M. Pascal SEILLIER	Directeur des ports

Yacht-Club :

Mme Pascale PASOLINI	Gérante
-----------------------------	----------------

Conseil Départemental des Bouches du Rhône

M. Christophe ESPOSITO	Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage (interim)
MME Annie KORCHIA	Adjointe au Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage
MME Julie ALLAUZEN	Gestionnaire Administrative
M. Philippe PALMARINI	Surveillant de port
M. Guillaume LOPEZ	Surveillant de port
M. Georges MUSCAT	Chef du Service Etudes et Travaux (AMEB)
M. Martial PACINI	Chargé de mission portuaire

Le quorum étant atteint (2/3 des membres présents), M. WIRTH ouvre la séance et prie l'assistance de bien vouloir excuser l'absence de M. LE DISSES, Délégué aux Ports, empêché. Il présente ensuite les points qui seront successivement examinés.

**OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
PORTUAIRE DU 13 DECEMBRE 2021**

M. DENONFOUX indique que la capitainerie a actualisé tous les emplacements des plaisanciers dans leur largeur. Il souhaite apporter les précisions suivantes concernant la nouvelle procédure d'agrandissement retenue par la capitainerie à savoir :

« Seule fait foi la catégorie de la largeur ; toutefois il est possible, sous réserve de disponibilité, lors d'un changement de bateau de pouvoir dans la largeur de la catégorie, solliciter un agrandissement dans la catégorie supérieure pour la longueur. Ainsi, un agrandissement de bateau dans la même catégorie de largeur pourra être accepté dans la

limite des dimensions de la place préalablement définie après avis technique du délégataire.

Dans tous les cas la référence pour la facturation sera dans la plus grande catégorie longueur ou largeur

Toutes demandes, (changement de bateau ou changement de catégorie) doivent être adressées à la capitainerie qui, avec le Département se réunira afin de voir la suite à donner en fonction des disponibilités dans le port »

Par suite, le compte rendu ne fait pas l'objet d'observations particulières. Il est adopté à l'unanimité.

EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2022

M. MUSCAT présente le bilan des travaux réalisés en 2022 qui s'élève à **316 750 € HT** de travaux effectifs, selon le détail ventilé dans le dossier transmis au conseil portuaire.

Il précise que le Département a eu de grandes difficultés pour réaliser son programme de travaux du fait de la défection de la liquidation judiciaire de l'entreprise prestataire. Ainsi, seuls les travaux urgents touchant à la sécurité ont été priorisés en 2022 dans le cadre d'un marché de jonction temporaire avec une entreprise. Les opérations qui n'ont pas pu être réalisées en 2022 sont entièrement reprogrammées en 2023 dans le cadre d'un nouveau marché de travaux portuaires qui devrait être notifié avant la fin de l'année.

PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2023

Elle est estimée à **624 500 € HT** et commentée par M. MUSCAT selon la ventilation jointe au dossier.

S'agissant du dragage réalisé en 2021, M. CAYOL déplore que la sédimentation localisée en bordure du quai n'ait pas été enlevée lors de cette opération. M. MUSCAT indique que le dragage au plus près des bordures de quai pouvait créer des affouillements et des risques d'affaissement du quai. Néanmoins, les crédits provisionnés en 2023 (0,1 M€) pourront permettre d'intervenir sur le tirant d'eau de certaines zones problématiques du port à savoir l'extrémité des rails de guidage du sleep way (souligné par M. TRAPANI), la zone des bateaux de promenade en mer (les bateaux touchent lorsqu'ils sont en charge indique M. BOUKHENIFRA), le quai des baux.

Le Département fait droit à la demande formulée par M. BOUKHENIFRA, d'intervenir en urgence sur le renforcement de la fixation des madriers de défense du quai de pêche qui menacent de s'effondrer.

De même, M. TRAPANI signale la présence gênante d'une chaîne mère au pied de la grue qui risque de causer des dommages aux bateaux. Une intervention sera programmée par le Département dès l'attribution du marché de prestations portuaires en fin d'année 2022.

TARIFICATION 2023

Il est appliqué, pour la tarification 2023, une hausse tarifaire de 5,80% correspondant à l'évolution de l'indice INSEE consommation.

Trois catégories supplémentaires de bateaux ont par ailleurs été intégrées dans les grilles tarifaires (L,M et N) avec une longueur jusqu'à 17,99 m.

La tarification 2023, telle que précisée dans le document qui a été transmis au conseil portuaire est par suite adoptée à l'unanimité.

BILAN 2022 DE LA DELEGATION DE COMPETENCE DES ACTIVITES DE PLAISANCE CONFIEE A LA VILLE DE CASSIS

M. SEILLIER présente en séance le bilan de la délégation de compétence des activités de plaisance confiée à la commune de Cassis, en reprenant l'ensemble des indicateurs contenus dans la convention. Ce document exhaustif est annexé au présent relevé de décision. Il met l'accent sur les points suivants.

Consommations d'eau : du fait des restrictions imposées par la Préfecture dans le cadre du plan sécheresse, l'examen des données de consommations d'eau ne saurait prêter à conclusions définitives. Celles des pannes sud et nord sont en hausse significative pouvant s'expliquer, malgré les restrictions, à la période d'hivernage autorisé des bateaux au premier semestre de l'année (pour la partie nord).

Pour diminuer ces consommations, la capitainerie continue de mener des actions de sensibilisation et de remplacement des bornes (6 changées en 2022). Elle réfléchit actuellement sur l'adoption d'un plan de sous-comptages pour mieux les identifier. Enfin, elle met à l'étude un projet d'installation d'un désalinisateur pour le lavage des bateaux avec de l'eau de mer dessalée.

Consommations d'électricité : elle est en hausse dans le secteur sud du fait du nombre plus important de bateaux électriques. Dans la partie nord, elle augmente significativement au premier semestre du fait du stationnement en hivernage des bateaux.

Outillages (A. TRAPANI) : (données 2021) : 353 manutentions effectuées, soit un nombre supérieur à celui de 2020 mais en deçà de celui de 2019 (376). Il rappelle que la manutention des voiliers est de plus en plus délicate en raison du faible tirant d'eau constaté au droit du sleep way. Ont été autorisés 22 jours de stationnement supplémentaires sur l'aire de carénage, en sus du forfait de stationnement prévu par la réglementation.

Le chiffre d'affaires s'élève pour cette période à 30 615 €, en dessous de celui de 2019 mais supérieur à celui de 2020. Le chantier naval ne loue plus désormais le Kärcher mais propose une prestation forfaitaire d'utilisation (par l'entreprise), le particulier étant libre cependant d'utiliser son propre appareil de nettoyage.

Déchetterie : 1600 l d'huiles de vidange ont été recueillies, 720 kg de batteries usagées ont été collectés. A terme, il conviendra de distinguer les déchets issus du chantier naval de ceux déposés par les autres usagers du port.

Les outillages ont tous fait l'objet des contrôles de sécurité réglementaires, les carnets de maintenance étant tenus à jour.

Bilan d'exploitation : la gestion de l'outillage, délégué au chantier naval, accuse un déficit chronique du fait de la stagnation des tarifs, des charges importantes de fonctionnement (versement de la redevance domaniale à la ville, salaire du grutier (qui a été revalorisé en 2022), frais de maintenance de la grue etc. La configuration exigüe des espaces de travail mobilise par ailleurs plusieurs agents du chantier pour déplacer les bateaux qui sont par ailleurs de plus en plus grands.

Pour ces raisons, M.A TRAPANI demande qu'une réflexion approfondie avec le Département et la Ville soit engagée pour permettre la bonne exploitation de cet outillage. Devrait être abordé à cette occasion la perspective de la revalorisation des tarifs ou la diminution de la redevance domaniale due par le chantier naval.

Des pistes complémentaires de réflexion pourraient être également menées comme l'optimisation des places consécutivement au projet de réaménagement des espaces du môle vieux, la définition d'une saisonnalité de carénage différente pour les bateaux de tradition (avant la période estivale par exemple,) la réduction de la durée forfaitaire de carénage pour ces bateaux en bois etc

Enfin, le chantier naval envisagerait d'acquérir une unité de désalinisation de l'eau de mer (coût 7 400 € HT) afin de limiter la consommation d'eau utilisée au nettoyage des navires.

Gardiennage : De nombreuses civilités causées par les pêcheurs à la ligne ont été constatées. La vidéoprotection du quai des moulins a par ailleurs été améliorée.

Déchets : un marché pour la collecte des déchets valorisables a été passé. Une quantité substantielle de déchets sont ainsi récupéré. La capitainerie va tester l'installation d'une poubelle de compactage alimentée par voie solaire.

Personnel : Continuité du cycle de formation suivi par les agents portuaires (CACES, anglais maritime..)

Cercle Nautique de Cassis (M. MIGLIORE) : Après la crise sanitaire, le CNC a pu reprendre ses activités d'animation dans des conditions normales-organisation des conférences, des joutes nautiques, manifestations diverses dont l'opération de nettoyage citoyenne du port- ; cette dernière opération est effectuée par un petit nombre de plaisanciers et s'essouffle. Il conviendrait, selon M. SEILLIER, de mener une action de sensibilisation plus active pour mobiliser davantage les usagers portuaires.

Le budget est déficitaire (sur 9 mois : recettes, 59 315 €, dépenses 82 975 € HT (soit une perte de 23 000 €) du fait de la réalisation de travaux importants de rénovation de la cuisine du yacht club (19 000 €).Ceux-ci étant amortis, la perte ne s'élève au total qu'à 4 000 € (J. TRAPANI)

Yacht Club (MME PASOLINI) : depuis la prise en gérance de l'établissement début mars 2022, les actions suivantes ont été menées : changement et réduction du nombre des ampoules, limitation du recours à la climatisation (baie vitrée ouverte), réduction du nombre de tables pour améliorer l'intimité du lieu, utilisation maintenue de produits frais et tarifs contenus malgré la hausse des produits, ciblage vers la clientèle locale et ouverture désormais le week end, contenants en verre privilégiés , ceux en plastique ou en aluminium étant exclus.

La fréquentation, si elle est fluctuante car tributaire des conditions climatiques, donne des retours satisfaisants.

Le bilan financier sera transmis en fin d'année, mais les problèmes des coûts salariaux causent de grandes difficultés à l'établissement (l'instauration de deux services nécessite du personnel supplémentaire).

Est évoquée la possibilité d'améliorer la signalétique de l'établissement, celle actuelle pouvant laisser croire qu'il est un espace privatisé non ouvert au public.

Environnement : est projeté en séance un film montrant l'efficacité du robot nettoyeur du plan d'eau.

Entretien des équipements : Onze bornes ont été changées, le réseau d'eau a été repris, la toiture de la station de carburant a été refaite. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue avec le Département pour la modernisation de la station d'avitaillement, l'installation d'une potence de levage PMR, l'amélioration de l'ancrage d'une passerelle mobile (0,1 M€)

Gestion des emplacements : un pointage journalier des stationnements est effectué. Le contrôle plus étroit des entrées /sorties des bateaux a permis, la vérification visuelle des titulaires des AOT a permis de diminuer sensiblement les sous-location de places. La rédaction d'un plan d'amarrage et la clarification des conditions d'admissibilité des demandes d'agrandissement des bateaux ont permis de faciliter la gestion des places.

Animation du port : les actions réalisées (voiles de Cassis, opération pirate blanc, illuminations.) ont été appréciées avec succès.

Budget de la délégation : le budget, d'environ 1,6 M€ est en équilibre. L'évolution des postes en dépenses et recettes figure dans le document annexé. Globalement, les recettes issues des titres d'occupation sont stables, les recettes des escales sont en forte augmentation.

S'agissant du parking des moulins, une tarification a été instituée pour le stationnement des deux roues (par attribution de badges d'accès). Une intervention sur le système monétique

d'accès permettra aux utilisateurs de connaître à tout moment, sur leur carte, le solde disponible du coût et du temps d'accès.

DEMARCHE DE CERTIFICATION PORT PROPRE : Phase de diagnostic

M.PACINI présente les caractéristiques de la démarche engagée par le Département pour obtenir la certification « Ports Propres », démarche qui permet de définir, programmer les actions et les travaux qui concourent à l'amélioration environnementale du port pouvant bénéficier de subventions de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME et de l'Etat.

Le Bureau d'Etudes INGEROP a été mandaté pour conduire cette réflexion qui nécessitera une concertation étroite avec l'ensemble des usagers du port.

Une phase diagnostic des origines des pollutions a été réalisée (phase 1) et soumise au Comité de Pilotage en juin dernier. La synthèse a été incluse dans le dossier transmis aux conseillers portuaires. Sur cette base, il convient désormais de définir, programmer et quantifier les actions et les travaux d'environnement portuaire à réaliser. Le Comité de Pilotage se réunira à ce sujet avant la fin de l'année 2022.

Sera incluse à cette occasion, la perspective de pose de grilles de récupération des macros déchets sur le pourtour du port, comme préconisé par M.J TRAPANI.

QUESTIONS DIVERSES

M. MARQUES expose le problème posé par le nettoyage au kärcher du quai Saint-Pierre, les résidus salissant de la sorte les bateaux de promenade stationnés. Ce problème sera signalé par la ville à la Métropole, responsable du nettoyage.

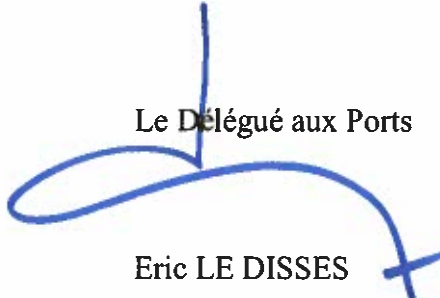
M. A.TRAPANI fait remarquer le nombre insuffisant de poubelles installées sur le quai des moulins. M. DENONFOUX précise qu'une poubelle supplémentaire sera installée très prochainement par la ville.

Enfin, il évoque le nombre croissant de propriétaires de bateaux en bois qui demandent la stratification des coques pour limiter leur usure. Il demande que soit étudiée l'instauration d'une nouvelle catégorie de bateaux « esprit de tradition » dans le port. M. WIRTH rappelle que le dispositif incitatif mis en place par le Département pour le maintien des bateaux de tradition (réduction de la redevance, subvention pour la restauration, dispositif dérogatoire de cession) ne s'applique que pour les bateaux entièrement construits en bois.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Directeur des Routes et des Ports clôt la séance et remercie les participants.

12 JAN. 2023

Le Délégué aux Ports



Eric LE DISSES



AFFAIRES PORTUAIRES ET MARITIMES

PORT DEPARTEMENTAL DE CASSIS

CONSEIL PORTUAIRE

De : Pascal SEILLIER

Date : 20 octobre 2022

Nombre de page(s) : 17

Préambule

Dans le cadre de la délégation de compétence pour la gestion de la « Zone de Plaisance et des Outillages du Port Départemental de Cassis », en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, le Département des Bouches-du-Rhône et la Mairie de Cassis ont notamment défini en commun l'objectif de mise en œuvre d'une politique de développement et de promotion attractive permettant de valoriser le port, ce qui suppose notamment de :

- Maintenir l'identité du port et de son cadre privilégié ;
- Développer l'accueil du tourisme nautique de passage ;
- Associer les usagers pour conserver la convivialité qui existe entre les plaisanciers.

Dans le cadre des missions définies dans le préambule et les annexes de la convention, la Ville de Cassis devra atteindre les objectifs suivants, lesquels seront repris et commentés dans les tableaux suivants :

Exploitation

- Réseaux : réduction des consommations d'eau et d'électricité ;
- Outillages : valorisation de leur utilisation ;
- Gardiennage : prévention des sinistres et des incivilités ;
- Elimination des déchets : optimisation de l'enlèvement des déchets et garantie de la propreté du domaine délégué ;
- Club house : optimisation de la fréquentation et de la qualité des prestations proposées ;
- Diversification des services portuaires offerts aux usagers ;
- Personnel : mise en place d'actions adaptées de management en matière de motivation et de rémunération ;
- Environnement : mise en place d'actions innovantes et incitatives de protection.

Entretien

- Garantir un fonctionnement optimal des ouvrages et outillages pour optimiser la qualité des services portuaires rendus ;
- Garantir la sécurité technique et la conformité réglementaire des outillages portuaires.

Gestion des emplacements

- Mise en place d'actions de contrôle des titres d'occupation ;
- Optimisation du plan d'eau : amélioration de la cohérence esthétique des stationnements du plan d'eau et valorisation visuelle des unités de tradition.

Animation du port

- Développement du rayonnement et de l'attractivité du port : organisation d'animations thématiques (maritimes, culturelles, sportives, etc.) ;
- Développement de l'implication des usagers et du sentiment d'appartenance au port ;
- Développement des actions d'information et de concertation en direction des usagers portuaires.

Dispositions financières

- Garantie de l'équilibre économique de la délégation ;
- Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation.

Nature de la mission	Objectifs	Indicateurs	Réalisés
<p>Exploitation</p>	<p><i>Réseaux :</i> Réduction des consommations d'eau et d'électricité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat comptable des consommations ; - Etat analytique des consommations ; - Impact des actions sur la consommation (travaux, communication, etc.). 	<p>Cette année 2022, a été une année particulière sur le plan « Sécheresse ». De ce fait le bilan financier et analytique sera faussé par rapport aux années précédentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi hebdomadaire des consommations d'eau et électricité (Annexe - 1) ; - Actions de sensibilisation des usagers (distribution sac « bienvenu » du port et des bons gestes au port) ; - Continuité de remplacement des bornes défectueuses (6 en 2021 et 11 en 2022) ; - Remplacement des bornes « épi Carnot » afin de répondre aux besoins énergétiques des yachts ; - Audit du CD13 et ENEDIS sur l'évolution des besoins sur l'ensemble du port, notamment sur les recharges de bateaux électriques ; - Réfection des plans de sous-comptage des réseaux d'eau et d'électricité afin d'obtenir des synthèses analytiques plus fines (bornes VL Ville) - Programmation sur la faisabilité d'adjoindre des désalinisateurs sur les réseaux d'eau afin de limiter l'impact des consommations.
<p><i>Outillages :</i> Valorisation de leur utilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact des actions de valorisation mises en œuvre ; - Bilan analytique de la fréquentation par outillage ; - Bilan financier par outillage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le délégué. - Annexe « occupation aire carénage » 	

<p><i>Gardiennage :</i> Prévention des sinistres et des incivilités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de fonctionnement du service et actions de valorisation ; - Bilan des sinistres, incivilités, désordres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du service de gardiennage et du renfort estival ; - Problématique de la gestion des pêcheurs (agression du gardien de nuit) ; Mise en place de signalétiques spécifiques ; - Amélioration du dispositif de vidéo protection (quai des moulins « yacht club ») ;
<p><i>Elimination des déchets :</i> Optimisation de l'enlèvement des déchets et garantie de la propreté du domaine délégué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation technique et financière des mesures mises en œuvre en matière de propreté ; - Bilan analytique quantitatif des déchets enlevés (par nature). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du marché pour la collecte des déchets valorisables (Annexe - 4) ; - Les déchets ménagers sont collectés par la métropole ; - Installation d'une poubelle solaire (compactage) ; - Suivi des déchets spéciaux liés à l'aire de carénage, Présentation par le délégataire
<p><i>Club house :</i> Optimisation de la fréquentation et de la qualité des prestations proposées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des actions mises en œuvre pour développer la fréquentation (animations, restauration proposée, tarification, etc.) ; - Bilan financier du service ; - Bilan de la fréquentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le délégataire.
<p><i>Diversification des services portuaires offerts aux usagers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation financière et qualitative des services portuaires proposés aux usagers (bilan coût- fréquentation - satisfaction des usagers). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des tarifs parkings « 2 roues » ; - Mise à jour des tarifs services du port.

<p><i>Personnel :</i> Mise en place d'actions adaptées de management en matière de motivation et de rémunération.</p>	<p>- Evaluation des actions de management : formations, rémunérations, primes, évolution des profils de poste, bilans de compétence, ... - Bilan comptable de la masse salariale et de son évolution.</p>	<p>- Continuité de formation sur : - Formation « CACES » ; - Formation aux régions de recettes ; - Formation anglais maritime. - Bilan annuel de compétence et proposition de formations.</p>
<p><i>Environnement :</i> Mise en place d'actions innovantes et incitatives de protection.</p>	<p>- Evaluation mesures de coût-impact des mesures de protection de l'environnement ; - Plan de prévention des risques environnementaux : bilan de suivi et actions correctives ; - Bilan de suivi des labellisations.</p>	<p>- Test en condition opérationnelle du robot pour finaliser la collecte des déchets post intempérie (vidéo) ; - Journée port propre (5 plongeurs) ; - Aucune pollution majeure cette année. - Renouvellement du label Pavillon Bleu ; - Suivi de la certification Port Propre menée par le CD13. - Programme de mobilisation citoyenne après intempérie.</p>
<p><i>Fonctionnement :</i> Garantir un fonctionnement optimal des ouvrages et outillages pour optimiser la qualité des services portuaires rendus.</p>	<p>- Etablissement d'un programme d'entretien : bilan financier et technique d'exécution ; - Evaluation des incidents et actions correctives.</p>	<p>- Remplacement de bornes (11 bornes) ; - Changement du réseau électrique et des bornes « Yachts » ; - Reprise du réseau d'eau sur fuite enterrée entre bureau port et pêcheurs ; - Toiture inox de la station de carburant ; - Entretien des mouillages (12 journées soit 200 mouillages) - Convention entretien CD13 sur : - remplacement des pompes à carburants ; - Platine de déport de passerelle « D » avant port Nord ;</p>

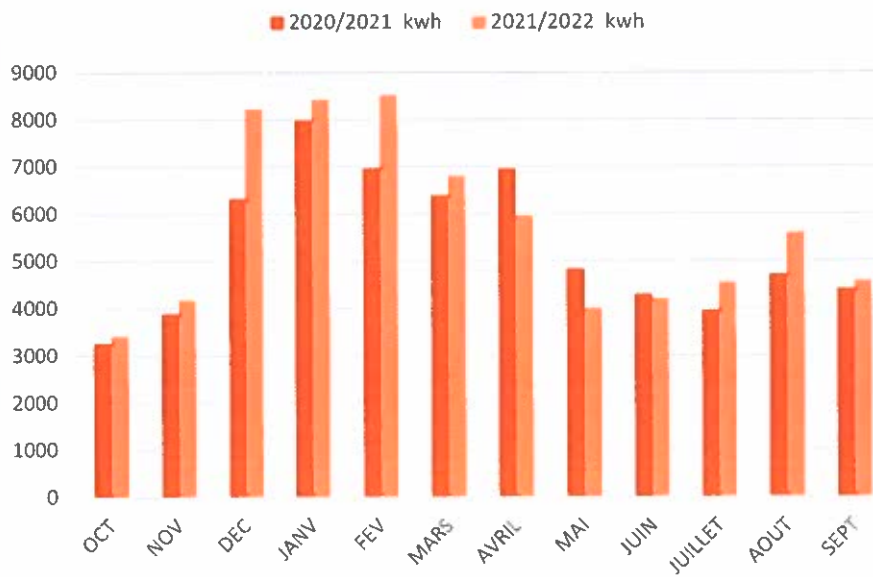
	<p><i>Sécurité :</i> Garantir la sécurité technique et la conformité réglementaire des outillages portuaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un tableau de suivi des travaux de sécurité et des contrôles réglementaires ; - Evaluation des incidents et actions correctives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Potence PMR sur bord de quai et panne partage ; <p>Présentation par le délégué</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'entretien et de maintenance électrique et extincteurs assurés par des organismes certifiés. - Campagne entretien des bornes (eau + électricité), vérification DEKRA ; - Mise au norme alimentation électrique station carburant ; - Campagne de vérification des fuites de courant ; - Extincteur station de carburant. <p>Présentation par le délégué</p>
<p>Gestion des emplacements</p>	<p><i>Contrôle :</i> Mise en place d'actions de contrôle des titres d'occupation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un plan de contrôle (nombre de contrôles administratifs et de terrain, liste des incidents et mesures mises en place, évaluation d'autres actions de contrôle). 	<ul style="list-style-type: none"> - Pointage journalier des emplacements ; - Contrôle quotidien des entrées/sorties et nature des activités (locations). <p>Nos actions préventives des années précédentes ont permis de réduire considérablement les tentatives de location de bateau entre particuliers ou professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dématérialisation de la procédure de renouvellement annuelle des contrats ne remplit pas pleinement ses attentes. <p>Mise en place du classeur des renouvellements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unanimité sur la dématérialisation des demandes escales longues et courtes durées.

<p><i>Optimisation du plan d'eau :</i> Amélioration de la cohérence esthétique des stationnements du plan d'eau, modernisation de la flotte, et valorisation visuelle des unités de tradition.</p>	<p>- Etablissement d'un plan d'optimisation : stratégie, nombre d'unités déplacées, remplacées, évaluation de l'impact (enquête de satisfaction, etc.) ;</p> <p>- Situation du parc des bateaux de tradition.</p>	<p>- Rédaction du plan d'amarrage 2022/2023 avec des propositions d'affectation d'emplacement pour des agrandissements de place ; Clarification des agrandissements par catégorie.</p> <p>- Mise à jour des listes d'attentes « changement de catégorie » et « changement de place » ;</p> <p>- Déplacement ponctuel de navires en fonction de sollicitations liées à des problèmes de santé ou de sécurité ;</p> <p>- Mise en œuvre de l'harmonisation des emplacements ;</p>
<p><i>Développement du rayonnement et de l'attractivité du port :</i> Organisation d'animations thématiques (maritimes, culturelles, sportives, ...).</p>	<p>- Etablissement du programme d'animation : nombre d'actions par thématique, fréquentation, évaluation de la satisfaction, coût financier, partenariats, ...</p>	<p>- Réussite des « Voiles de Cassis 2022 » avec plus de 29 bateaux inscrit sur les régates (vidéo) ;</p> <p>- Festivité du 14 juillet et du 15 août ;</p> <p>- Opération Pirate Blanc (vidéo) ;</p>
<p>Développement de l'implication des usagers et du sentiment d'appartenance au port.</p>	<p>- Evaluation des actions de sensibilisation : nature et nombre de réunions, etc. ;</p> <p>- Evaluation de l'opération citoyenne de nettoyage du port.</p>	<p>- Illumination des barques traditionnelles par l'ACBT ;</p>
<p>Développement des actions d'information et de concertation en direction des usagers portuaires.</p>	<p>- Suivi d'exécution du CLUPP et des autres instances de concertation.</p>	<p>- Rédaction d'une plaquette de présentation des installations et services du port ;</p> <p>- Concertation trimestrielle avec les représentants des plaisanciers.</p>

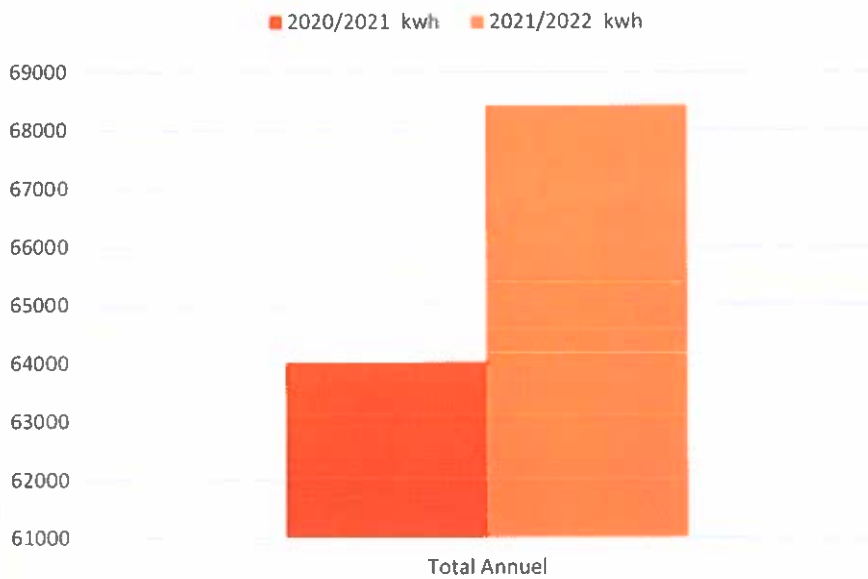
Dispositions financières	Garantie de l'équilibre économique de la délégation.	- Evaluation des indicateurs financiers (ratios) : trésorerie, marges, charges. - Evolution des produits et des charges par poste et évaluation (taux de recouvrement des recettes, économies, nombre de contentieux de recouvrement).	- Annexe 2. - 3 navires en stationnement sans droit ni titre suivi par le CD13 dont une demande de destitution de propriété à venir ; - aucun recouvrement nouveau pour cette année.
	Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation.		

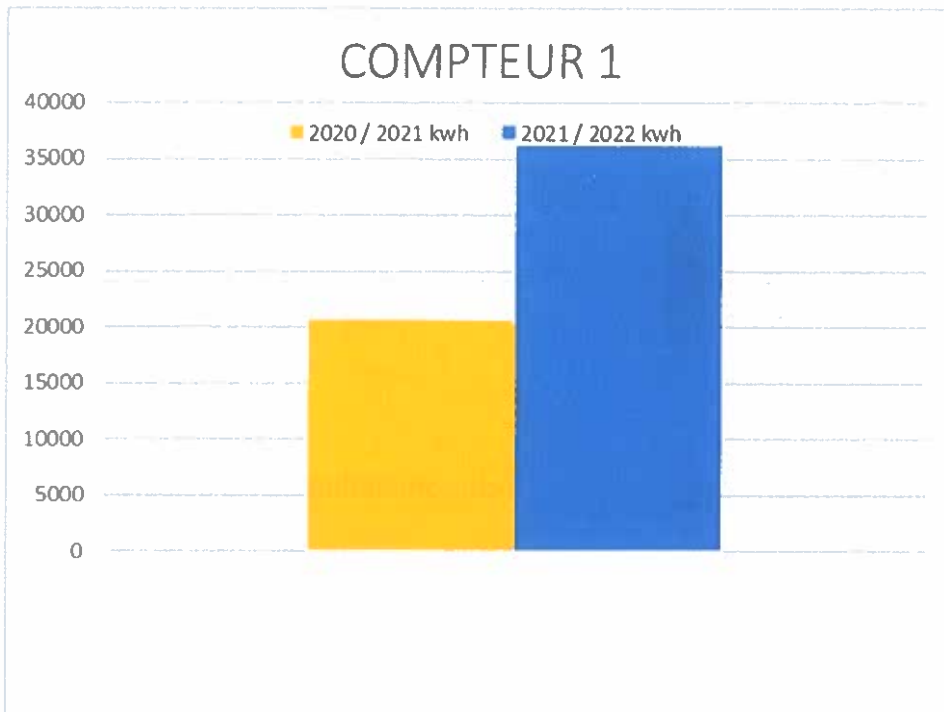
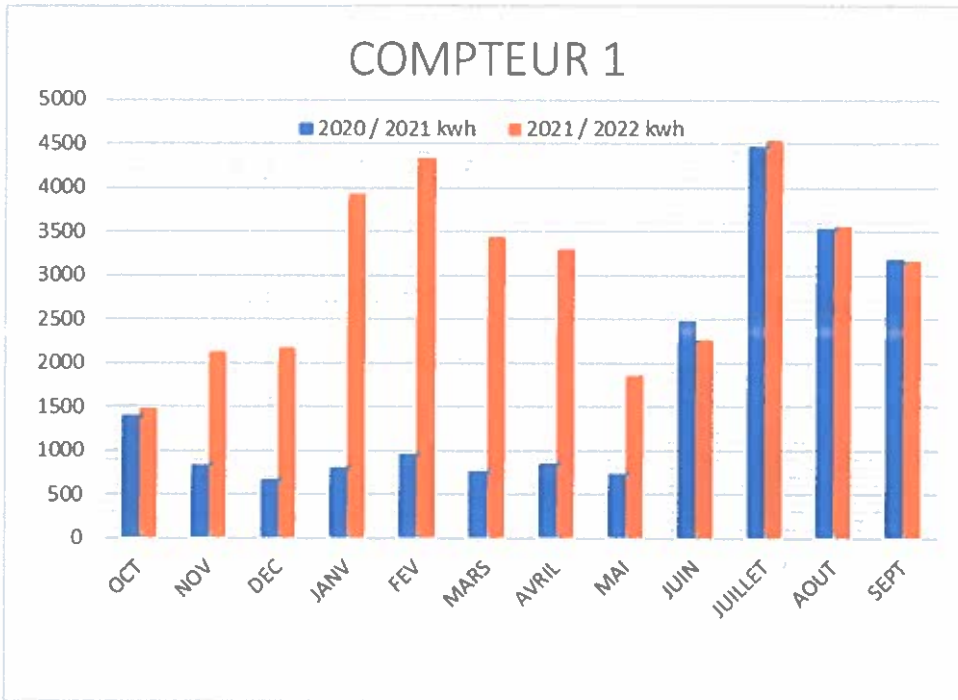
Annexe 1 : Consommation « ELECTRICITE »

COMPTEUR 2 Sud



COMPTEUR 2

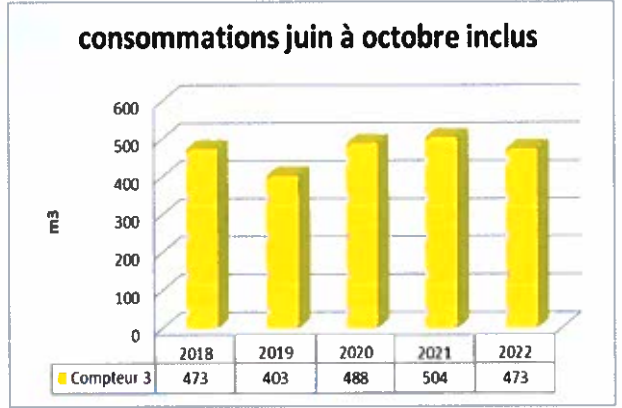
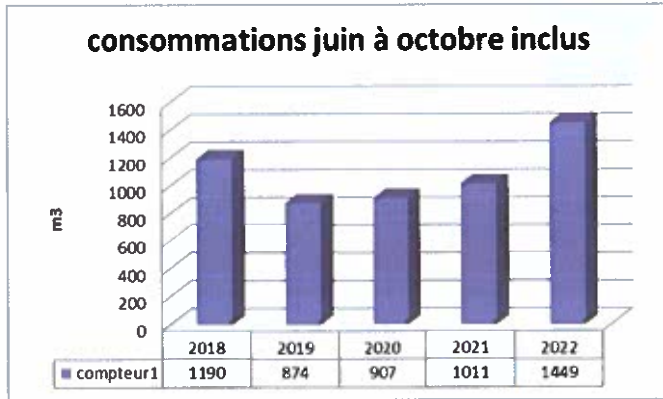
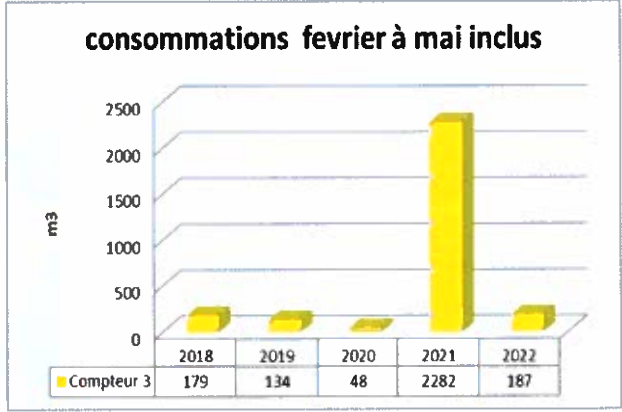
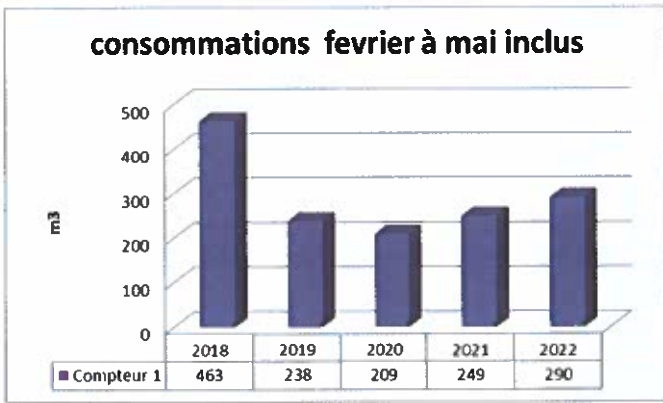
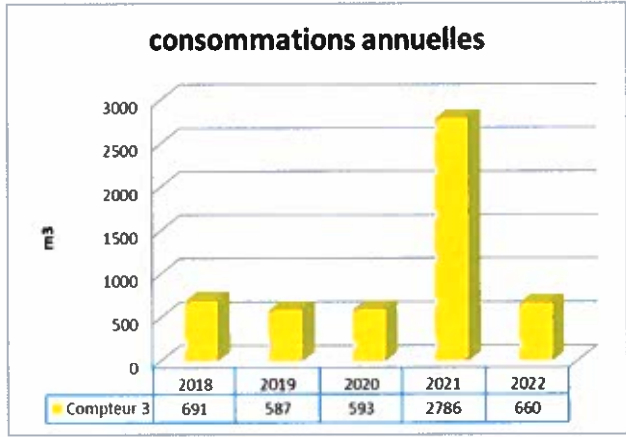
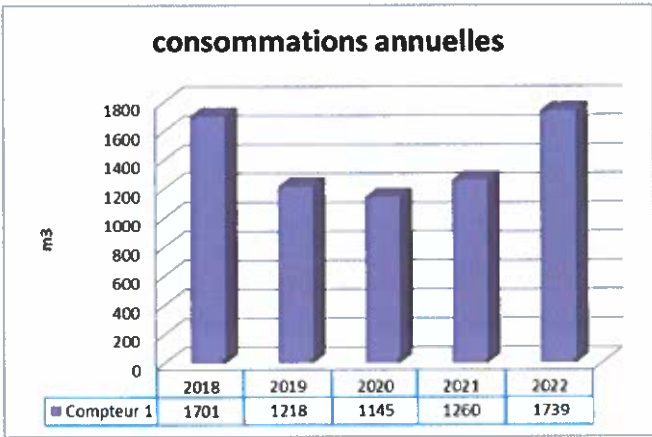




Annexe 1 : Consommation « EAU »

COMPTEUR 1 SUD

COMPTEUR 2



Annexe 2 : Compte administratif

Edition de la situation budgétaire, détail par chapitre

Date: 15/10/2022 - 08:23

001 - COMMUNE DE CASSIS / POR - AFFAIRES PORTUAIRES ET MARITIMES / 2021

Critères de l'édition :
Section : Fonctionnement et Investissement, Sans
Période identique sur exercices antérieurs Non

Dépense et Recette, Ordre réél Réel et Ordre, SERVICE PORT DE PLAISAN, Multi Collectivité Non, Multi Budget Non, Exercices complets Out.

Sens	Sec.	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	Nulité	Disponible (réal.)	% Dépo.
D				1 822 742,70 €	1 440 807,93 €		181 934,77 €	
				187 326,70 €	129 514,92 €		37 811,78 €	
		001 - Solde d'exécution de la...		56 714,12 €	56 714,12 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		040 - Opérations d'ordre de tra...		336,00 €	336,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		13913 - Départements		336,00 €	336,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		16 - Emprunts et dettes assés...		1 000,00 €	30,00 €	3,00 %	970,00 €	97,00 %
		165 - Dépôts et cautionnements		1 000,00 €	30,00 €	3,00 %	970,00 €	97,00 %
		20 - Immobilisations incorpore...		7 474,00 €	4 774,00 €	63,87 %	2 700,00 €	36,13 %
		2051 - Concessions et droits sim		7 474,00 €	4 774,00 €	63,87 %	2 700,00 €	36,13 %
		21 - Immobilisations corporelles		101 805,58 €	87 668,80 €	86,09 %	14 136,78 €	13,91 %
		2182 - Matériel de transport		0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
		2183 - Matériel de bureau et mat		3 229,32 €	5 295,33 €	164,10 %	-2 070,01 €	-64,10 %
		2184 - Mobilier		0,00 €	7 758,95 €		-7 758,95 €	
		2186 - Autres		98 576,26 €	54 602,52 €	55,39 %	43 973,74 €	44,61 %
				1 455 412,00 €	1 311 281,01 €		144 130,99 €	
		F 011 - Charges à caractère gén...		729 329,00 €	618 085,00 €		111 244,00 €	
		604 - Achats d'études, prestatio		60 000,00 €	49 980,00 €	99,96 %	20,00 €	0,04 %
		6061 - Fournitures non stockabl		30 000,00 €	28 471,47 €	94,90 %	1 528,53 €	5,10 %
		6063 - Fournitures d'entretien et		20 179,00 €	13 493,23 €	66,87 %	6 685,77 €	33,13 %
		6064 - Fournitures administratives		2 000,00 €	1 866,34 €	93,32 %	133,66 €	6,68 %
		6068 - Autres matières et fourn.		500,00 €	117,99 €	23,60 %	382,01 €	76,40 %
		607 - Achats de marchandises		500 000,00 €	437 057,64 €	87,41 %	62 942,36 €	12,59 %
		6135 - Locations mobilières		1 500,00 €	1 449,49 €	96,63 %	50,51 €	3,37 %
		61523 - Entretien et réparations		6 000,00 €	2 761,41 €	46,02 %	3 238,59 €	53,98 %
		61528 - Entretien et réparations		3 000,00 €	1 271,01 €	42,37 %	1 728,99 €	57,63 %
		61551 - Matériel roulant		1 500,00 €	637,02 €	42,47 %	862,98 €	57,53 %
		61558 - Autres biens mobiliers		28 000,00 €	10 942,99 €	39,08 %	17 057,01 €	60,92 %
		6156 - Maintenance		20 000,00 €	18 520,88 €	92,60 %	1 479,12 €	7,40 %
		6161 - Multistages		1 000,00 €	85,15 €	8,52 %	914,85 €	91,49 %
		618 - Divers		4 000,00 €	-1 315,20 €	-32,88 %	5 315,20 €	132,88 %
		6226 - Honoraires		6 700,00 €	6 348,00 €	94,75 %	352,00 €	5,25 %
		6227 - Frais d'actes et de contran		9 500,00 €	9 067,48 €	95,55 %	432,52 €	4,55 %

Edition de la situation budgétaire, détail par chapitre

Page 1 sur 3

Sens	Sec.	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	Nulité	Disponible (réal.)	% Dépo.
				500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	100,00 %
			6231 - Annonces et insertions	500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	100,00 %
			6236 - Catalogues et imprimés	3 000,00 €	761,77 €	25,39 %	2 238,23 €	74,61 %
			6258 - Missions	500,00 €	17,80 €	3,56 %	482,20 €	96,44 %
			6257 - Réceptions	30 000,00 €	25 522,39 €	85,07 %	4 477,61 €	14,93 %
			6262 - Frais de télécommunications	1 800,00 €	1 143,14 €	63,50 %	656,86 €	36,50 %
			627 - Services bancaires et assés	2 500,00 €	2 678,88 €	107,17 %	-178,88 €	-7,07 %
			6281 - Concours divers (cotisés)	2 700,00 €	1 969,20 €	72,93 %	730,80 €	26,96 %
			6282 - Frais de parlementage	2 500,00 €	2 689,00 €	107,56 %	-189,00 €	-7,56 %
			6283 - Frais de nettoyage des lo	0,00 €	358,00 €		-358,00 €	
			6288 - Autres	400,00 €	350,00 €	87,50 %	50,00 €	12,50 %
			637 - Autres impôts, taxes (au	3 500,00 €	2 991,22 €	85,46 %	508,78 €	14,54 %
		012 - Charges de personnel et		591 674,88 €	478 482,49 €		113 192,39 €	
			6332 - Cotisations versées au F	315,00 €	0,00 €	0,00 %	315,00 €	100,00 %
			6336 - Cotisations CRFPPT et Ce	1 263,00 €	655,34 €	51,89 %	607,66 €	48,11 %
			6411 - Salaires appointements,	261 245,00 €	272 947,00 €	104,49 %	-11 702,00 €	-4,49 %
			6414 - Indemnités et avantages	9 072,00 €	588,00 €	6,48 %	8 484,00 €	93,52 %
			6451 - Cotisations à l'U R S S A F	169 257,00 €	156 017,65 €	92,18 %	13 239,35 €	7,82 %
			6452 - Cotisations aux mutuelles	4 103,00 €	6 409,12 €	156,21 %	-2 306,12 €	-56,21 %
			6453 - Cotisations aux caisses d	32 004,00 €	3 051,00 €	9,53 %	28 953,00 €	90,47 %
			6454 - Cotisations aux A S S E	1 992,00 €	322,90 €	16,21 %	1 669,10 €	83,79 %
			6458 - Cotisations aux autres or	3 528,00 €	28 222,02 €	799,94 %	-24 694,02 €	-699,94 %
			6475 - Médecine du travail, phar	2 525,00 €	1 055,70 €	41,81 %	1 469,30 €	58,19 %
			648 - Autres charges de personnel	16 540,00 €	7 164,65 €	43,32 %	9 375,35 €	56,68 %
		040 - Opérations d'ordre de tra...		27 816,88 €	27 805,20 €	99,96 %	1,68 €	0,01 %
			6811 - Dettes au amon des	27 810,00 €	27 805,20 €	99,96 %	4,80 €	0,02 %
		65 - Autres charges de gesse...		162 508,00 €	161 893,17 €	99,63 %	614,83 €	0,38 %
			658 - Charges diverses de la ge	162 500,00 €	161 903,17 €	99,69 %	596,83 €	0,37 %
		67 - Charges exceptionnelles		26 758,00 €	18 645,26 €	69,32 %	8 112,74 €	30,68 %
			6718 - Autres charges exception	650,00 €	645,26 €	99,27 %	4,74 €	0,73 %
			673 - Taxes annuées (incl esier)	7 500,00 €	0,00 €	0,00 %	7 500,00 €	100,00 %
			6743 - Subventions exceptionnel	18 000,00 €	18 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		68 - Dotations aux amortissam...		7 586,88 €	7 580,88 €	99,92 %	6,00 €	0,08 %
			6875 - Dotations au prov pour	7 500,00 €	7 500,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		69 - Impôts sur les bénéfices et		1 000,00 €	8,89 €	0,89 %	991,11 €	99,11 %
			6951 - Impôts sur les bénéfices	1 000,00 €	8,89 €	0,89 %	991,11 €	99,11 %
				7 822 742,70 €	7 863 796,82 €		-41 054,12 €	
		F 040 - Opérations d'ordre de tra...		187 329,70 €	166 324,99 €		21 004,71 €	
			2095 - Concessions et droits sim	7 635,60 €	7 605,29 €		30,31 €	
				6 813,00 €	6 812,50 €	99,99 %	0,50 €	0,01 %

Edition de la situation budgétaire, détail par chapitre

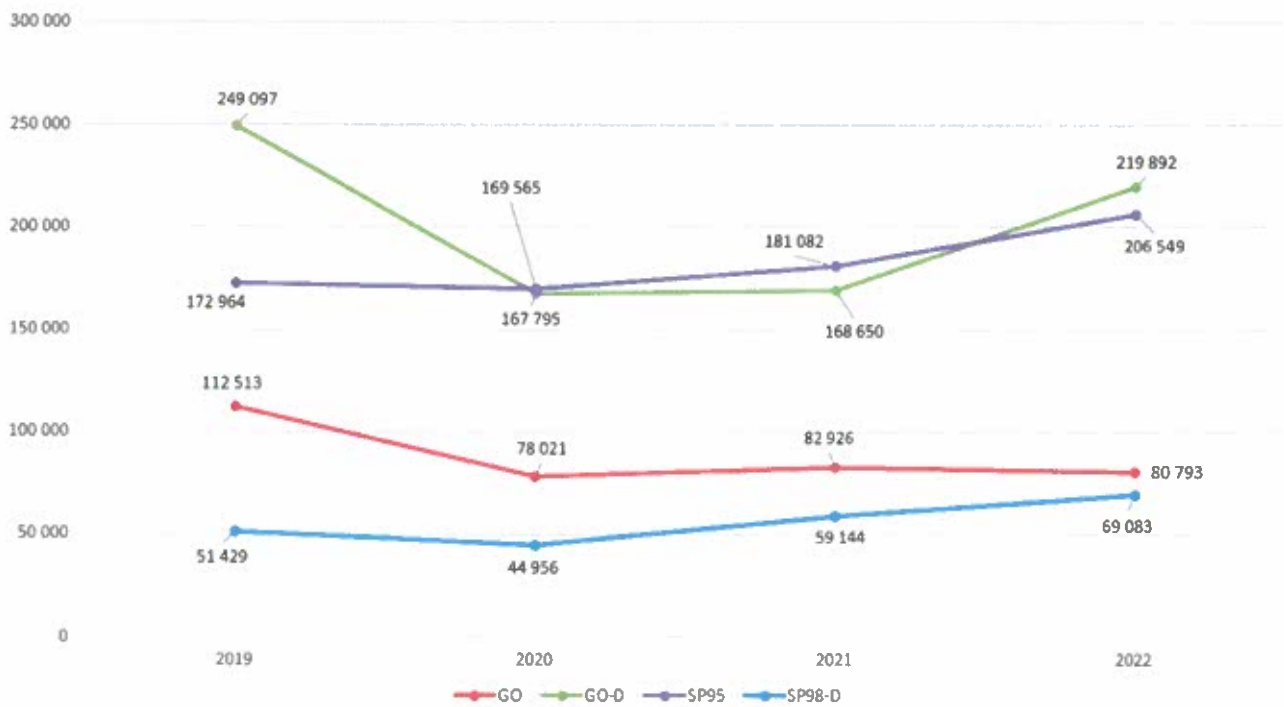
Page 2 sur 3

Sens	Sec..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	% Réalis..	Disponible (réal..	% Dispo..
			28182 - Matériel de transport	2 600,00 €	2 588,54 €	99,94 %	1,46 €	0,06 %
			28183 - Matériel de bureau et m...	3 262,00 €	3 261,07 €	99,97 %	0,93 €	0,03 %
			28184 - Mobilier	126,00 €	125,18 €	99,35 %	0,82 €	0,65 %
			28188 - Autres	15 009,00 €	15 007,91 €	99,99 %	1,09 €	0,01 %
		10 - Dotations, fonds divers et...		127 888,70 €	127 888,70 €		0,00 €	
			1068 - Autres réserves	127 888,70 €	127 888,70 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		13 - Subventions d'investisse...		10 631,00 €	10 631,00 €		0,00 €	
			1313 - Départements	10 631,00 €	10 631,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		16 - Emprunts et dettes assimi...		1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	
			165 - Dépôts et cautionnements ...	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %	1 000,00 €	100,00 %
	F			1 455 413,00 €	1 637 375,93 €		-181 962,93 €	
		002 - Résultat d'exploitation re...		75 069,68 €	75 069,68 €		0,00 €	
			002 - Résultat d'exploitation rep...	75 069,68 €	75 069,68 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		013 - Atténuations de charges		5 000,00 €	3 718,82 €		1 281,18 €	
			64198 - Autres remboursements	5 000,00 €	3 718,82 €	74,38 %	1 281,18 €	25,62 %
		042 - Opérations d'ordre de tra...		336,00 €	336,00 €		0,00 €	
			777 - Quote-part des subvent' d...	336,00 €	336,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
		70 - Ventes de produits fabriq...		617 500,00 €	696 653,57 €		-79 153,57 €	
			706 - Prestations de services	2 500,00 €	3 331,23 €	133,25 %	-831,23 €	-33,25 %
			707 - Ventes de marchandises	523 000,00 €	601 804,93 €	115,07 %	-78 804,93 €	-15,07 %
			7083 - Locations diverses	62 000,00 €	60 626,62 €	97,78 %	1 373,38 €	2,22 %
			7088 - Autres produits d'activités	30 000,00 €	30 890,79 €	102,97 %	-890,79 €	-2,97 %
		74 - Subventions d'exploitation		0,00 €	101 414,00 €		-101 414,00 €	
			74 - Subventions d'exploitabon	0,00 €	101 414,00 €		-101 414,00 €	
		75 - Autres produits de gestio...		754 000,00 €	759 304,96 €		-5 304,96 €	
			7588 - Autres	754 000,00 €	759 304,96 €	100,70 %	-5 304,96 €	-0,70 %
		77 - Produits exceptionnels		3 507,32 €	878,90 €		2 628,42 €	
			773 - Mandats annués (exerc a	1 507,32 €	34,50 €	2,29 %	1 472,82 €	97,71 %
			778 - Autres produits excepbon	2 000,00 €	844,40 €	42,22 %	1 155,60 €	57,78 %
		Tot		1 622 742,70 €	1 440 807,93 €		181 934,77 €	
		Tot		1 622 742,70 €	1 803 700,83 €		-180 958,13 €	

Annexe 3 : Evolution des produits et services

sept à août	GO	GO-D	SP95	SP98-D
2019	112 513	249 097	172 964	51 429
2020	78 021	167 795	169 565	44 956
2021	82 926	168 650	181 082	59 144
2022	80 793	219 892	206 549	69 083

Evolution du Carburant
de septembre à août





RECETTE DES STATIONNEMENT PASSAGER/PONCTUEL/HIVERNAGE

2020 / 2021	2021 / 2022
368 080,53 € HT	415 964,49 €

RECETTE DES AOT

2020	2021	2022
366 277,42 € HT	361 712,68 € HT	363 834,35 € HT

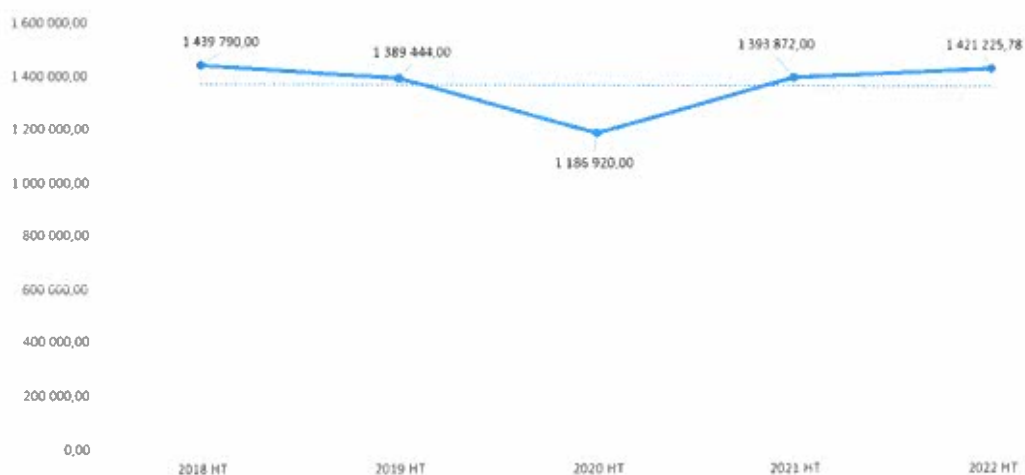
RECETTE DES SERVICES (Parking/Sanitaires/Portuaires)

2020	2021	2022
27 745,52 € HT	35 597,72 € HT	31 559,70 € HT

Arrêté au mois de septembre

Attention Recettes 2022 à septembre

Evolution des recettes



Annexe 4 : Volume de collecte « Déchets »



REPORTING DEVELOPPEMENT DURABLE

A LA FIN

SEPTEMBRE 2022

CHEZ PORT DE CASSIS

NOUS CRÉONS DES EMPLOIS SOLIDAIRES EN RECYCLANT NOS DÉCHETS

LES DÉCHETS COLLECTÉS :



317	121	9	20,5	279,5
Kg de Papier Cartons	Kg de Bouteilles	Kg de Gobelets	Kg de Canettes	Kg de Verre

LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX :

Le recyclage de ces déchets a permis l'économie de :

6	7	235	1630	121
Arbres	m3 d'eau	kg de Co2	kWh d'énergie	L de pétrole

Soit environ l'équivalent de :

37	51	4	2278
Bain(s) de 200L	A/R Marseille/ Paris en TGV / personne (émission CO2)	Mois de consommation énergétique d'un foyer français	km en voiture essence (émission CO2)

L'IMPACT SOCIAL :



Votre action a permis de générer environ :

6 heure(s) de travail à une personne en difficulté

Toute l'équipe ELISE MEDITERRANEE vous remercie !



Annexe 5 : Bilan de la masse salariale

Remis ultérieurement.